

SPECIAL CA
24 & 25 JUIN 2005

SOMMAIRE

BI 474 JUILLET-AOUT 2005

> Commission administrative

MOTION GENERALE 2

**MOTION SUR LA PRÉPARATION DU CSN EUROPE ET RECHERCHE
17-18-19 NOVEMBRE 2005** 3

MOTION SUR L'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE 4

MOTION GENERALE

Dans cette motion, la Commission administrative du SNCS réunie les 24 et 25 juin 2005, prend position sur la politique recherche du gouvernement axée sur les pôles de compétitivité, la loi programme sur la recherche et la réforme du CNRS. Le Conseil syndicat national (CSN) intitulé « Recherche et Europe » aura lieu du 17 au 19 novembre 2005.

Motion de la Commission administrative SNCS votée par 17 POUR, 2 CONTRE, 4 abstentions, 1 refus de vote

Le contexte social et politique

Le nouveau gouvernement continue une politique de remise en cause des acquis sociaux : attaque du code du travail, suppressions d'emplois de fonctionnaires, privatisation effective de GDF... Pour préparer les Français à un budget de rigueur, le ministre des Finances multiplie les déclarations où il annonce que la France vit au dessus des ses moyens.

Le ministre de l'Intérieur entretient un climat détestable sur le tout sécuritaire et contre les étrangers sans papiers. Il durcit les conditions de circulation des étrangers dans l'espace Schengen.

La recherche

L'échec des négociations sur le budget européen remet en cause les augmentations envisagées pour la recherche. Lors de son discours d'investissement, de Villepin évoque une politique recherche qui ne tient pas compte du fort mouvement de la communauté scientifique.

Cette politique devrait s'organiser autour « des pôles de compétitivité », de l'Agence de l'innovation industrielle (All) dont le budget va être doublé de 0,5 à 1 milliard grâce à la vente de titre de France Télécom et des pôles d'excellence résultant du « rapprochement de certaines universités avec des laboratoires de recherche ». Il réaffirme que : « La France doit atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée dans le

cadre de la stratégie de Lisbonne afin de porter son effort de recherche et de développement à 3 % de sa richesse nationale d'ici 2010. », mais sans en tirer les conséquences tant du point de vue des créations d'emploi (augmentation annuelle de 9000 emplois pour le secteur public de recherche au lieu des 3000 prévus) que des investissements nécessaires (4 milliards supplémentaires par an pour les secteurs public et privé).

La Lopri

Le 8 juin, de Villepin a aussi indiqué qu'une « loi-programme portant réforme de notre dispositif de recherche sera déposée à l'automne ». Selon le nouveau ministre délégué à la Recherche, le projet de loi sera communiqué au Conseil économique et social fin juillet et il prévoit que la loi soit promulguée début 2006.

La Commission administrative du SNCS (CA) réaffirme vouloir une loi d'orientation et de programmation pour les besoins spécifiques à l'enseignement supérieur (taux d'encadrement des étudiants, bêtiments, vie étudiante).

Elle demande au gouvernement l'ouverture immédiate de négociations avec les organisations syndicales et le mouvement « sauvons la recherche ». Ces négociations doivent se tenir avant que le gouvernement communique au Conseil économique et social son projet de loi. Notamment la partie de la loi

concernant la programmation des emplois et des moyens doit être communiquée.

La CA réaffirme que les crédits contractuels des laboratoires versés par les établissements après évaluation doivent représenter au moins 70 % du total des crédits (hors masse salariale et dépense d'infrastructure).

Elle demande que le système d'évaluation soit construit à partir des instances existantes (Comité national, instances des EPST, CNU).

Elle réaffirme que l'évaluation des unités et des personnes doivent se faire au même moment. Ces instances doivent être représentatives de la communauté scientifique et donc inclure deux tiers de membres élus et des présidents de sections élus en interne. Ces instances, en charge du recrutement et des promotions des personnels, doivent conserver l'élaboration des rapports de conjoncture et de prospectives.

La réforme du CNRS

La CA s'inquiète des conséquences de cette réforme sur la vie de l'organisme. En particulier, elle dénonce la brutalité administrative de ces regroupements d'unités. Ceux-ci ne doivent être guidés que par la logique scientifique et avec le plein accord des différentes équipes. La CA demande aux personnels, aux élus, aux sections locales et aux comités de liaison de faire un état des lieux.

>>>

>>>

Vie interne du syndicat

La CA regrette que certains camarades aient démissionné à la suite de sa prise de position sur le traité de constitution européenne. Elle rappelle que le SNCS est ouvert à tous, quelles que soient leurs opinions.

Elle demande au Bureau national (BN) de constituer un groupe de travail chargé de proposer des améliorations au fonctionnement du syndicat y compris, si nécessaire, des modifications à apporter à nos statuts et au règlement intérieur. Dès maintenant, la CA recommande d'in-

viter à ses réunions, les secrétaires de comité de liaison et les secrétaires de sections locales. L'ordre du jour détaillé des CA devra être porté à la connaissance de l'ensemble des syndiqués par voie électronique.

Conseil syndical national

La CA convoque les 17, 18 et 19 novembre un CSN sur le thème « Recherche et Europe » dont l'ordre du jour détaillé devra être communiqué le plus rapidement possible. Les sections et les syndiqués sont appelés à faire des contributions écrites au débat.

Elections

Avec 18 % des voix contre 18,5 % et un élu, il y a quatre ans, le SNCS maintient ses positions lors de l'élection au Conseil d'administration du CNRS. Il appelle les personnels à voter largement pour ses listes au Conseil scientifique du CNRS et au Conseil d'administration de l'Inserm. Les listes de candidats pour les nouveaux conseils scientifiques de départements (CSD) devront être validées lors du prochain CSN. Les candidatures pour les CAP du CNRS devront être présentées à la CA de septembre. ●

Motion sur la préparation du CSN Europe et Recherche 17-18-19 novembre 2005

Motion votée par 16 POUR, 0 CONTRE, 7 abstentions

- 1) Associer les syndiqués à la préparation en les informant (début juillet) et en les appelant à faire des remarques, des suggestions et des contributions.
- 2) Centrer sur « recherche et Europe », mais montrer aussi le lien avec les politiques générales au niveau européen.¹
- 3) Au moins une journée de « conférence », avec des contributions (de préférence sur un sujet défini) de 10-15 minutes et 10 minutes de discussion avec des intervenants variés, extérieurs au syndicat. Un plan synthétique servira à la fois à structurer les thèmes des interventions et des mots clés pour les contributions.
- 4) Intervenants extérieurs : syndicats proches comme le SNESUP et le SNTRS, IE, CSEE, syndicats de chercheurs et enseignants-chercheurs européens (Suède, Italie), mais aussi d'autres structures ou intervenants sur ces problématiques scientifiques européennes ou organisationnelles. Ceci permettra, à la fois, un débat contradictoire approfondi et structuré et aussi de développer nos relations avec nos partenaires associatifs et européens, favorisant nos capacités d'intervention au niveau européen.
- 5) Publication des interventions dans des actes qui pourraient être intégrés dans l'année de la recherche 2006 (publiés en 2007 ?), intégrant un texte exprimant les appréciations de la CA ou du BN.
- 6) Début juillet, envoyer à tous les syndiqués un message électronique (à inclure aussi dans un BI ultérieur) les informant et leur demandant de participer à la constitution de ce plan synthétique arborescent, ainsi qu'éventuellement d'envoyer des contributions et de proposer des types d'intervenants. On rappellera, à cette occasion, les documents accessibles sur le web.
- 7) Début septembre, finalisation du plan et du site web correspondant, deuxième appel pour des contributions, qui seront aussi mises sur le web dans cette structure arborescente.

1. Actuellement le plan est structuré avec 4 axes, les axes 2 et 4 remplaçant la problématique dans un contexte de plus en plus général :
 - l'organisation de la recherche, démocratie, dans l'espace européen de la recherche et en France
 - l'emploi scientifique, présent et futur
 - les modes d'organisation, gestion, évaluation
 - recherche, université et enseignement supérieur
 - aspects généraux de l'Europe (emploi, politique des régions, différentiels salariaux, fiscaux, aspects syndicaux, etc.).

Motion sur l'évaluation des activités de recherche

Motion de la Commission administrative SNCS votée par 16 POUR, 2 CONTRE, 7 abstentions

L'évaluation de l'activité scientifique est essentielle pour assurer la qualité et le dynamisme de la recherche. Elle a aussi pour but de reconnaître le travail des personnes et de justifier l'utilisation des crédits publics dans les meilleures conditions d'efficacité. Dans ce but, elle doit être nationale et non pas locale, comparative et transparente.

Le SNCS considère que l'évaluation de la recherche publique doit être effectuée par des instances nationales comme le Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) et les Commissions scientifiques spécialisées (CSS) fonctionnant de façon similaire dans d'autres organismes, sur la base d'un « trépied » indissociable :
1) évaluation conjointe des laboratoires, des équipes et des personnes dans le but d'assurer le suivi des activités et en particulier de soutenir ceux qui peuvent rencontrer des difficultés ;
2) recrutement et gestion de carrière, prenant en compte toutes les dimensions de l'activité professionnelle, meilleure garantie du statut de la fonction publique ;
3) phase initiale de l'élaboration de la prospective et de la conjoncture pour assurer et la mise en oeuvre d'une politique scientifique et sa continuité.

Ce modèle implique une opposition radicale au pilotage de la recherche et à la culture de projets, dont l'évaluation est faite par des experts,

de manière opaque. Pour cela, il est impératif qu'il fonctionne sur la base d'un débat démocratique et contradictoire, qui ne peut être garanti que par des comités consti-

Pour une
évaluation
nationale,
comparative et
transparente

tués de pairs élus aux deux tiers par la communauté scientifique.

La demande, formulée par les États généraux de la recherche, d'évaluation de tous les acteurs de la recherche dans les mêmes conditions nécessite une extension du champ de l'évaluation. Ce nouveau champ doit être mis en place en préservant les instances existantes qui constituent un modèle reconnu de qualité.

Si l'activité d'évaluation du CoNRS et des CSS fonctionnant de façon semblable peut être élargi, sous

réserve d'aménagements, à l'activité de recherche des enseignants-chercheurs travaillant dans les unités déjà évaluées, comme viennent de le faire les CSS de l'Insem, l'extension du système aux unités universitaires non mixtes et à leurs personnels suppose qu'une instance universitaire démocratique (type CNU) prenne en charge la fonction actuelle d'évaluation des unités par la MSTP et acquière une culture d'évaluation qui lui permette de se rapprocher du CoNRS et des CSS.

Les modalités de cette évaluation doivent prendre en compte la diversité des disciplines ainsi que les liens avec les activités d'enseignement.

L'évolution du système d'évaluation doit impérativement s'appuyer sur une étroite concertation entre le CNU, le CoNRS et les CSS. Ce processus est incompatible avec un système dans lequel l'évaluation procéderait hiérarchiquement d'une haute autorité ou d'un haut conseil.

L'application de ces modalités à l'ensemble du système de recherche suppose par ailleurs la mise en oeuvre d'un plan de résorption des boursiers et des précaires de la recherche qui échappent à l'évaluation démocratique et dont le nombre ne peut qu'augmenter avec la volonté de pilotage gouvernemental de la recherche. ●